

Aperçu et principes directeurs

Le Cadre de révision des pratiques de l'ELBP (« le Cadre ») est conforme à l'approche de l'ELBP en matière d'apprentissage et d'évaluation des langues. Il tient compte du fait que le succès de la mise en œuvre de l'ELBP incombe à la fois aux instructeurs, aux responsables des programmes, aux autorités locales surveillant les programmes de langue et aux autorités établissant la politique nationale. Le Cadre prend également en considération le caractère essentiel de l'apprentissage continu et de l'autoévaluation dans l'évaluation authentique en cours d'apprentissage.

Le Cadre s'appuie sur les travaux d'ARIA, étude à laquelle ont pris part des membres de l'Assessment Reform Group et plus de 200 spécialistes du Royaume-Uni pour mieux comprendre les processus qui favorisent la durabilité des changements dans les pratiques d'évaluation¹.

Objet

Le Cadre, basé sur les principes et les normes de l'ELBP, a été développé pour soutenir la mise en œuvre de l'ELBP dans le programme CLIC. Les normes et les principes de l'ELBP se veulent des pratiques exemplaires pour les instructeurs, les responsables des programmes, les autorités locales et les autorités responsables de la politique nationale. Le Cadre suppose que ces groupes assument conjointement la responsabilité de la mise en œuvre de l'ELBP.

Utilisation

Le Cadre sert à l'autoévaluation des pratiques de l'ELBP des utilisateurs et utilisatrices de l'ELBP, qu'ils œuvrent en classe, aux programmes ou à la politique nationale. Les autorités locales assurant la surveillance des programmes utilisent plutôt le Cadre pour examiner les pratiques des instructeurs et des responsables des programmes.

Les cinq composantes du Cadre sont les suivantes :

1. Principes directeurs qui sous-tendent l'ensemble du Cadre
2. Normes en matière d'enseignement et listes de contrôle pour l'autoévaluation des instructeurs
3. Normes en matière d'administration des programmes et liste de contrôle pour l'autoévaluation des responsables des programmes
4. Normes en matière de surveillance des programmes à l'intention des autorités locales
5. Normes et indicateurs en matière de politique nationale à l'intention des responsables à l'échelon national

¹ Harlen, W. (2010). What is quality teacher assessment? In J. Gardner, W. Harlen, L. Hayward, & G. Stobart, *Developing teacher assessment* (p. 29-52). Berkshire, R.-U. : Open University Press.

Principes directeurs du Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Les principes ci-dessous sont adaptés des conclusions de l'étude ARIA, menée par des membres de l'Assessment Reform Group et plus de 200 spécialistes².

1. Toute forme d'évaluation doit, au final, améliorer l'apprentissage.
2. L'évaluation doit être axée sur les tâches et harmonisée aux NCLC. L'évaluation doit fournir des preuves de ce que les apprenants peuvent faire en français dans les contextes de la collectivité, du travail et des études en lien avec leurs besoins et intérêts, et en tenant compte du fait qu'ils vivent dans des communautés francophones en situation minoritaire.
3. L'évaluation doit faire partie d'un processus d'enseignement qui permette aux apprenants de comprendre les buts de leur apprentissage et la façon dont sera jugée la qualité de leur travail.
4. Les méthodes d'évaluation doivent favoriser la participation active des apprenants, tant sur le plan de leur apprentissage que de leur évaluation.
5. Les procédures d'évaluation doivent fournir de l'information valide et suffisamment fiable pour les fins visées. En même temps, l'évaluation de l'apprentissage doit être considérée comme approximative, compte tenu des limites associées à toute forme d'évaluation.
6. L'évaluation est basée sur diverses sources, dont l'autoévaluation de l'apprenant et les tâches de mise en pratique des compétences, afin d'éclairer les décisions relatives à l'enseignement et à l'attribution de niveaux.
7. L'évaluation doit contribuer à faire comprendre aux intervenants (responsables de la politique nationale et organisations utilisant les NCLC) les objectifs d'apprentissage qui seront pertinents dans la vie actuelle et future des apprenants, particulièrement en situation minoritaire. Les intervenants doivent connaître les méthodes d'évaluation utilisées et leur pertinence pour faire état des progrès et du niveau des apprenants.
8. Les méthodes d'évaluation doivent respecter les normes qui traduisent un large consensus à l'égard de la qualité sous tous les aspects, des pratiques d'enseignement à l'établissement de la politique nationale.

² Harlen, W. (2010). What is quality teacher assessment? In J. Gardner, W. Harlen, L. Hayward, & G. Stobart, *Developing teacher assessment* (p. 29-52). Berkshire, R.-U. : Open University Press.

Normes en matière d'enseignement

L'application des principes de l'ELBP est basée sur six normes qui décrivent le rendement voulu. Elles sont définies comme les pratiques que doivent viser les quatre groupes d'intervenants – instructeurs, responsables des programmes, autorités locales chargées de la surveillance et responsables de la politique nationale³. Ces normes expriment une orientation plutôt que des résultats à mesurer et décrivent ce qu'est la qualité, de manière à orienter les progrès.

La mise en œuvre de l'ELBP en classe tient compte de ce qui suit :

1. La planification de l'enseignement et de l'évaluation se fondent sur les besoins et les objectifs définis par l'apprenant, et tiennent compte de la situation minoritaire.
2. L'évaluation est harmonisée aux NCLC et porte sur une grande variété de tâches pour permettre aux apprenants de démontrer leurs compétences en français.
3. L'évaluation vise à améliorer l'apprentissage.
4. Les apprenants participent au processus d'évaluation et aux discussions portant sur leurs progrès.
5. L'évaluation en classe fournit suffisamment de preuves pour permettre d'attribuer des niveaux selon les NCLC.
6. Les instructeurs perfectionnent leurs pratiques d'évaluation par le truchement de diverses activités professionnelles, dont la réflexion sur les expériences, la discussion entre collègues et la recherche sur les tâches de la vie réelle dans les communautés francophones en situation minoritaire.

³ Harlen, W. (2010). What is quality teacher assessment? In J. Gardner, W. Harlen, L. Hayward, & G. Stobart (p. 47). Berkshire, R.-U. : Open University Press. *Developing teacher assessment*

Autoévaluation : instructeurs et champions

L'autoévaluation vise une réflexion sur l'application des principes de l'ELBP en classe. C'est donc un outil soutenant l'enseignement et permettant de cerner les points forts et les points à améliorer des pratiques d'évaluation. L'autoévaluation doit être remplie individuellement. Seules les sections « Mon plan d'action » et « Soutien requis » seront transmises aux responsables des programmes.

Norme n° 1 : La planification de l'enseignement et l'évaluation se fondent sur les besoins et les objectifs définis par les apprenants et tiennent compte de la situation minoritaire.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques				5 = Fait partie intégrante de mes pratiques
a.	Mes apprenants participent à l'analyse des besoins pour cerner et hiérarchiser les situations (sujets et thèmes) dans lesquelles ils souhaitent communiquer ou ont besoin de le faire dans les contextes de la collectivité, du travail et des études en situation minoritaire.	1	2	3	4	5
b.	Je veille à ce que l'outil d'analyse des besoins soit adapté au niveau ciblé (p. ex., aux niveaux inférieurs, il peut comprendre des pictogrammes). Je rédige ou j'adapte le formulaire d'analyse des besoins pour tenir compte de la situation minoritaire. Mes apprenants prennent conscience de ce qu'ils peuvent faire en français dans leur communauté. L'analyse des besoins tient compte de la région et des services qui y sont offerts en français.	1	2	3	4	5
c.	Je communique les résultats de l'analyse des besoins à la classe.	1	2	3	4	5
d.	J'aide mes apprenants à définir un ou des objectifs d'apprentissage linguistique précis en lien avec ce qu'ils souhaitent faire en français dans les contextes de la collectivité, du travail et des études, ainsi qu'en situation minoritaire; ils doivent pouvoir atteindre ces objectifs dans la période de référence.	1	2	3	4	5
e.	Le formulaire d'analyse des besoins inclut des questions sur la compréhension de l'oral. Mes apprenants prennent conscience des différents accents et des régionalismes.	1	2	3	4	5
f.	Les objectifs d'apprentissage linguistique sont revus au fil du cours ou aux rencontres d'étape et mis à jour au besoin.	1	2	3	4	5
g.	Au début de la période de référence, les apprenants rédigent une autobiographie et décrivent les occasions d'utiliser le français à la maison, au travail ou ailleurs dans la communauté, pour me permettre de les connaître.	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 2 : L'évaluation est harmonisée aux NCLC et vise une grande variété de tâches permettant aux apprenants de montrer ce qu'ils sont capables de faire en français.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	Je développe ou choisis les tâches de la vie réelle cibles en tenant compte de la situation minoritaire. Ce sont des tâches que l'apprenant pourrait réellement accomplir en français dans sa vie de tous les jours.	1	2	3	4	5
b.	Mes tâches d'évaluation ne portent que sur ce qui a été enseigné en classe.	1	2	3	4	5
c.	Mes tâches d'évaluation déterminent si l'apprenant est en mesure de réaliser la tâche de la vie réelle cible utilisée pour ma planification de leçons.	1	2	3	4	5
d.	Mes tâches d'évaluation sont développées en lien avec les descripteurs de compétence clés du niveau ciblé.	1	2	3	4	5
e.	Mes tâches d'évaluation et de mise en pratique des compétences conviennent au niveau ciblé, et les instructions sont rédigées dans un langage adapté à ce niveau.	1	2	3	4	5
f.	Les critères d'évaluation sont appropriés à chaque tâche et sont clairement indiqués.	1	2	3	4	5
g.	Les critères d'évaluation sont tirés du document sur les NCLC (indicateurs de performance, profil de compétence).	1	2	3	4	5
h.	J'ajoute des critères propres à la tâche d'évaluation (vocabulaire, contexte, contenu langagier enseigné).	1	2	3	4	5
i.	Pour les tâches d'évaluation des habiletés réceptives (CO et CE), j'adapte si nécessaire le texte ou le discours au niveau de mes apprenants et je m'assure que les questions et réponses requises se rapportent aux critères d'évaluation.	1	2	3	4	5
j.	J'indique clairement sur la tâche d'évaluation ce qui sera considéré comme une <i>performance satisfaisante</i> (démontrant que le travail satisfait aux critères de succès).	1	2	3	4	5
k.	J'explique clairement que pour atteindre le niveau ciblé, il faut démontrer la maîtrise de la majorité des descripteurs de compétence clés du niveau enseigné et que le succès à une tâche d'évaluation ne signifie pas l'atteinte du niveau ciblé.	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 3 : L'évaluation vise à améliorer l'apprentissage.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	Je présente au préalable les critères d'évaluation et de succès de la tâche dans un langage qui convient au niveau de la classe.	1	2	3	4	5
b.	Je donne régulièrement de la rétroaction dynamique qui est précise et aide les apprenants à progresser, et je m'assure que cette rétroaction est mise en pratique.	1	2	3	4	5
c.	Je favorise la mise en pratique par les apprenants de la rétroaction qu'ils reçoivent.	1	2	3	4	5
d.	J'encourage les apprenants à devenir des personnes-ressources les uns pour les autres (p. ex., entraide pour la correction, évaluation par les pairs).	1	2	3	4	5
e.	J'offre des occasions d'autoévaluation et d'évaluation par les pairs en fonction des critères d'évaluation et par des moyens qui conviennent au niveau ciblé.	1	2	3	4	5
f.	J'encourage la réflexion sur l'apprentissage par des moyens qui conviennent au niveau ciblé.	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 4 : Les apprenants participent au processus d'évaluation et aux discussions portant sur leurs progrès.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	Je m'assure de bien expliquer les principes de l'ELBP et l'importance d'accumuler des preuves de l'apprentissage dans le portfolio.	1	2	3	4	5
b.	J'invite mes apprenants à réfléchir sur la situation de prédominance de l'anglais ainsi qu'à développer et à mettre en commun des stratégies pour utiliser le français dans la vie de tous les jours.	1	2	3	4	5
c.	Je m'assure que les preuves d'apprentissage sont rangées dans le portfolio de façon systématique et organisée, afin de faciliter la consultation et la réflexion.	1	2	3	4	5
d.	Je veille à ce que le portfolio contienne seulement les tâches d'évaluation ou de mise en pratique des compétences que je demande d'y ranger. Le portfolio est facile à consulter et permet de voir la progression.	1	2	3	4	5
e.	Je tiens des rencontres d'étape avec chaque apprenant pour discuter de ses progrès et de son niveau (si le portfolio contient suffisamment de preuves).	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 5 : L'évaluation en classe fournit suffisamment d'information pour attribuer des niveaux selon les NCLC.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	Au cours d'une période de référence, mes tâches de mise en pratique des compétences et d'évaluation visent autant de descripteurs de compétence clés que possible.	1	2	3	4	5
b.	J'explique clairement qu'il n'est pas toujours possible d'atteindre le niveau ciblé à la fin de la période de référence, mais qu'il y aura des progrès.	1	2	3	4	5
c.	À l'aide du portfolio, je démontre les progrès accomplis pendant la période de référence, et ce qu'il reste à faire pour atteindre le niveau ciblé.	1	2	3	4	5
d.	Pour attribuer le niveau ciblé, je fonde ma décision sur des preuves suffisantes, soit 8 à 10 pièces par habileté (combinaison de tâches de mise en pratique des compétences et de tâches d'évaluation, mais pas d'activités de développement des compétences).	1	2	3	4	5
e.	À la fin de la période de référence, je passe en revue les pièces du portfolio pour évaluer les progrès et vérifier si le niveau ciblé a été atteint.	1	2	3	4	5
f.	Je remplis un Rapport de progrès (conformément aux instructions de l'ELBP) pour tous les apprenants qui ont suivi un nombre suffisant d'heures de cours et dont le portfolio contient assez de preuves pour évaluer les progrès et le niveau.	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 6 : Les instructeurs perfectionnent leurs pratiques d'évaluation au moyen d'une variété d'activités professionnelles, dont la réflexion sur les expériences et la discussion entre collègues.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	Je participe à des activités de perfectionnement professionnel pour rester au fait des dernières pratiques exemplaires en matière d'enseignement et d'évaluation ainsi que des enjeux liés à l'apprentissage d'une langue en situation minoritaire.	1	2	3	4	5
b.	Je veille à améliorer ma connaissance des NCLC, afin de bien les utiliser pour évaluer les tâches. J'en discute avec mes collègues et je consulte le champion régulièrement sur les performances qui me semblent plus difficiles à évaluer.	1	2	3	4	5
c.	Je me renseigne sur les activités et les services offerts dans la communauté francophone locale, afin d'inciter les apprenants à y participer.	1	2	3	4	5

Mon plan d'action :

Autoévaluation : Champions

Les champions ont des fonctions et des responsabilités relatives à la norme n° 1 en matière d'administration des programmes.

L'autoévaluation du champion a pour but de faciliter la réflexion sur les pratiques et l'établissement des objectifs de perfectionnement personnel et professionnel; elle invite aussi à la discussion, avec les responsables des programmes, des questions entourant la mise en œuvre de l'ELBP et du soutien requis. L'autoévaluation doit être remplie individuellement. Seules les sections « Mon plan d'action » et « Soutien requis » seront transmises aux responsables des programmes.

		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques			5 = Fait partie intégrante de mes pratiques	
a.	J'ai présenté à mes collègues les ressources existantes sur l'ELBP (documents <i>Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'ELBP</i> , autoformation, <i>Les NCLC</i> et autres).	1	2	3	4	5
b.	Je me tiens au fait sur le sujet de l'ELBP en prenant connaissance des mises à jour apportées par le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens, en lisant régulièrement sur les principes de l'ELBP, en faisant des recherches complémentaires et en discutant avec mes collègues ou d'autres champions.	1	2	3	4	5
c.	Je comprends mon rôle de champion de l'ELBP : je fais valoir les avantages de l'ELBP; je garde une attitude positive par rapport au défi que peut représenter l'adoption de l'ELBP; j'encourage l'intégration progressive des principes de l'ELBP.	1	2	3	4	5
d.	Je comprends les défis auxquels mes collègues font face.	1	2	3	4	5
e.	Je les soutiens et les encourage en répondant à leurs questions et en leur communiquant mes ressources et stratégies.	1	2	3	4	5
f.	Je m'assure de bien connaître la situation minoritaire de ma région. Je rappelle à mes collègues qu'ils enseignent en situation minoritaire. Je les aide à en comprendre la réalité et la façon dont ils peuvent faciliter l'apprentissage.	1	2	3	4	5
g.	J'avise les responsables des programmes des modifications (liées au calendrier, à la marche à suivre pour l'établissement des rapports et à tout autre aspect de l'organisation) qui peuvent être nécessaires pour assurer la mise en œuvre réussie de l'ELBP.	1	2	3	4	5
h.	J'avise les responsables des programmes des problèmes qui surviennent et je leur suggère des mesures de soutien pour les instructeurs.	1	2	3	4	5

Mon plan d'action :

Soutien requis :

Normes en matière d'administration des programmes

Ce document est destiné aux responsables des programmes pour les aider à évaluer la mise en pratique de l'Évaluation linguistique basée sur le portfolio (ELBP) dans leurs programmes. Il s'agit d'un outil permettant de cerner les pratiques d'évaluation efficaces et celles qui gagneraient à être améliorées.

Le Cadre s'articule autour de cinq « normes », terme faisant référence ici aux descriptions du rendement voulu. Les normes sont définies comme les pratiques que doivent viser les quatre groupes d'intervenants – instructeurs, responsables des programmes, autorités locales chargées de la surveillance des programmes et responsables de la politique nationale⁴. Ces normes expriment une orientation plutôt que des résultats à mesurer. Elles décrivent ce qu'est la qualité, de manière à orienter les progrès.

Les programmes satisfont aux cinq normes suivantes :

1. Les conditions sont réunies pour appuyer la mise en œuvre réussie de l'ELBP.
2. L'ELBP est mise en œuvre conformément aux principes de l'évaluation *au service de* l'apprentissage.
3. Les tâches d'évaluation sont alignées sur les NCLC, et tiennent compte de la situation minoritaire. Les décisions relatives à l'attribution de niveaux se fondent sur des preuves suffisantes.
4. Les instructeurs ont des occasions de perfectionnement et de collaboration dans le but d'améliorer leurs pratiques d'évaluation. Ces occasions incluent de la formation en enseignement du FLS en situation minoritaire.
5. Les pratiques de l'ELBP sont revues régulièrement et font l'objet d'un plan d'action annuel aux fins d'amélioration.

⁴ Harlen, W. (2010). What is quality teacher assessment? In J. Gardner, W. Harlen, L. Hayward, & G. Stobart, *Developing teacher assessment* (p. 47). Berkshire, R.-U. : Open University Press.

Autoévaluation des responsables des programmes

Les responsables des programmes doivent entrer les preuves du respect des normes n^{os} 1, 4 et 5 dans une feuille de calcul qu'ils acheminent à IRCC avant de recevoir la visite de contrôle. Nul besoin de retransmettre les éléments ayant déjà été inclus dans d'autres rapports transmis à IRCC. Les preuves du respect des normes n^{os} 2 et 3 proviennent en grande partie des visites systématiques en classe et de l'examen du portfolio des apprenants.

Norme n^o 1 : Les programmes prévoient des conditions organisationnelles et du soutien approprié pour favoriser la mise en œuvre réussie de l'ELBP.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	La taille des classes est déterminée de façon à maximiser les possibilités raisonnables d'atteinte des objectifs d'apprentissage linguistique; la taille maximale des classes est la suivante :					
	FLS/FLS – Alphabétisation : 8-10 apprenants	1	2	3	4	5
	NCLC 1-4 : 20 apprenants	1	2	3	4	5
	NCLC 5+ : 25-30 apprenants	1	2	3	4	5
	Preuve? La taille des classes au cours d'une période de référence récente est consignée dans une feuille de calcul.					
b.	Les classes sont organisées conformément aux <i>Directives nationales sur le classement et la progression en formation linguistique</i> , et visent au maximum deux niveaux, si possible; les instructeurs ne sont pas tenus d'évaluer plus de trois niveaux. Preuve? Les niveaux attribués et les niveaux évalués au cours d'une période de référence récente sont consignés pour chaque classe dans la feuille de calcul.	1	2	3	4	5
c.	Pour chaque période de référence, le calendrier prévoit suffisamment de temps en classe pour permettre aux apprenants de faire des progrès raisonnables dans l'atteinte d'un niveau donné. Une période de référence doit compter au moins 250 heures d'enseignement. Preuve? Le nombre d'heures de chaque période de référence est consigné dans la feuille de calcul.	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 1 : Les programmes prévoient des conditions organisationnelles et du soutien approprié pour favoriser la mise en œuvre réussie de l'ELBP.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
d.	<p>Les rencontres d'étape (rencontre individuelle avec l'apprenant) sont prévues à intervalles raisonnables pour fournir de la rétroaction sur les progrès. Elles ont lieu au moins une fois par période de référence.</p> <p>Preuve? Le calendrier des rencontres d'étape est inclus dans la feuille de calcul.</p>	1	2	3	4	5
e.	<p>Il existe une politique d'assiduité, comme sur le marché du travail, pour veiller à ce que les apprenants se présentent à leurs cours.</p> <p>Preuve? Politique d'assiduité.</p>	1	2	3	4	5
f.	<p>L'admission de nouveaux apprenants et les transferts interclasses sont prévus de façon à faciliter la présentation de l'ELBP et du Portfolio NCLC, et à perturber les classes le moins possible.</p> <p>Preuve? Protocole d'admission et de transferts interclasses, et présentation de l'ELBP et du Portfolio NCLC.</p>	1	2	3	4	5
g.	<p>On reconnaît le rôle essentiel de la planification de l'enseignement dans la mise en œuvre réussie de l'ELBP et on prévoit des heures de préparation rémunérées dans le cycle d'enseignement.</p> <p>Preuve? Les heures de préparation sont consignées dans la feuille de calcul.</p>	1	2	3	4	5
h.	<p>Les champions reçoivent du soutien dans leurs fonctions. Les lignes directrices des bailleurs de fonds prévoient du soutien, soit l'équivalent de cinq heures chaque semaine par tranche de 10 instructeurs.</p> <p>Preuve? La rémunération des champions est consignée dans la feuille de calcul.</p>	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 2 : Les programmes prévoient la mise en œuvre de l'ELBP conformément aux principes et protocoles de l'évaluation au service de l'apprentissage.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	<p>Le Portfolio NCLC est distribué au moment opportun; les apprenants ont reçu l'information nécessaire au sujet du portfolio, et l'instructeur a suivi la formation à l'ELBP.</p> <p>Preuve? Des conversations informelles avec les apprenants (de niveau 3 ou supérieur) indiquent qu'ils connaissent leur niveau et comprennent la raison d'être et l'utilité de leur portfolio.</p>	1	2	3	4	5
b.	<p>Les pratiques d'enseignement reflètent le fait que la planification de l'enseignement et l'évaluation sont fondées sur les besoins et les objectifs déterminés par les apprenants.</p> <p>Preuve? Les documents d'analyse des besoins et d'établissement des objectifs ont été versés sous l'onglet À PROPOS DE MOI de Mon portfolio.</p>	1	2	3	4	5
c.	<p>L'évaluation en classe améliore l'apprentissage. (Se reporter à la norme n° 3 de l'autoévaluation de l'instructeur.)</p> <p>Preuve? 1) Visites en classe. 2) Les portfolios contiennent des preuves d'autoévaluation et de rétroaction dynamique sur les tâches d'évaluation.</p>	1	2	3	4	5
d.	<p>Les pratiques d'enseignement font participer les apprenants à l'évaluation et aux conversations sur leurs progrès. (Se reporter à la norme n° 3 de l'autoévaluation de l'instructeur.)</p> <p>Preuve ? 1) Visites en classe. 2) Les portfolios contiennent des preuves d'autoévaluation et de réflexion sur l'apprentissage.</p>	1	2	3	4	5

Norme n° 3 : Les responsables des programmes veillent à ce que l'évaluation soit alignée sur les NCLC et tiennent compte de la situation minoritaire. Les décisions relatives à l'attribution de niveaux se fondent sur des normes et preuves suffisantes.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	<p>Les responsables des programmes prévoient l'accès à une variété de ressources pédagogiques appropriées se rapportant à l'ELBP, aux NCLC et à l'enseignement du FLS en situation minoritaire, afin d'appuyer la planification de l'enseignement et de l'évaluation.</p> <p>Preuve? Liste des ressources appropriées se rapportant à l'ELBP, aux NCLC et à l'enseignement du FLS en situation minoritaire, que les instructeurs peuvent utiliser pour planifier l'enseignement et l'évaluation.</p>	1	2	3	4	5
b.	<p>Les responsables des programmes veillent à ce que l'évaluation soit alignée sur les NCLC et basée sur une grande variété de tâches qui permettent aux apprenants de montrer ce qu'ils sont capables de faire en français. (Se reporter à la norme n° 2 de l'autoévaluation de l'instructeur.)</p> <p>Les responsables des programmes veillent à ce que la planification de cours respecte ce qu'un apprenant devra pouvoir faire en français dans la vie réelle, en situation minoritaire.</p> <p>Preuve? Examen du portfolio.</p>	1	2	3	4	5
c.	<p>L'évaluation en classe fournit suffisamment de preuves pour faciliter les décisions relatives à l'attribution de niveaux.</p> <p>Les responsables des programmes s'assurent qu'instructeurs et apprenants comprennent bien que l'attribution du niveau ciblé se base sur l'examen de 8 à 10 pièces par habileté, et qu'ils n'atteindront pas nécessairement ce niveau à la fin de la session.</p> <p>Preuve? Les portfolios examinés aux fins d'attribution du niveau ciblé contiennent 8 à 10 pièces par habileté.</p>	1	2	3	4	5
d.	<p>Les rapports de progrès sont remplis conformément aux protocoles de l'ELBP.</p> <p>Preuve? Les rapports de progrès sont remplis conformément aux protocoles. On y trouve des commentaires à l'intention des apprenants – et non sur ces derniers – rédigés dans un langage adapté à leur niveau.</p>	1	2	3	4	5

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 4 : Les instructeurs ont des occasions de perfectionnement professionnel et de collaboration dans le but d'améliorer leurs pratiques d'évaluation.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	<p>Du temps est alloué aux réunions entre collègues, conformément aux lignes directrices d'IRCC, pour l'examen des portfolios et autres activités d'évaluation.</p> <p>Preuve? Les responsables des programmes fournissent le sommaire et l'ordre du jour des activités de perfectionnement professionnel, de même que la liste des réunions et activités favorisant la collaboration entre instructeurs. Ces documents doivent aussi indiquer comment la collaboration et la communication des ressources contribuent à améliorer les pratiques d'évaluation.</p>	1	2	3	4	5
b.	<p>Les responsables des programmes consultent les champions pour planifier des activités de perfectionnement professionnel régulières. Ces activités incluent nécessairement de la formation sur l'enseignement du FLS en situation minoritaire.</p> <p>Les responsables des programmes encouragent les instructeurs et les champions à collaborer ainsi qu'à mettre en commun leurs ressources et stratégies.</p> <p>Preuve? Même qu'au point a.</p>	1	2	3	4	5
c.	<p>Du temps est prévu pour que les instructeurs fassent une réflexion sur leurs pratiques et en discutent. Les responsables des programmes passent en revue les plans d'action des instructeurs.</p> <p>Preuve? Même qu'au point a.</p>	1	2	3	4	5

Norme n° 5 : Les pratiques de l'ELBP sont revues régulièrement et font l'objet d'un plan d'action annuel aux fins d'amélioration.		Encerclez une valeur entre 1 et 5...				
		1 = Ne fait pas encore partie de mes pratiques		5 = Fait partie intégrante de mes pratiques		
a.	<p>Les responsables des programmes font une autoévaluation annuelle des pratiques de l'ELBP pour déterminer deux ou trois aspects qui fonctionnent bien, et deux ou trois aspects à améliorer.</p> <p>Preuve? Sommaire de l'autoévaluation et plan d'action. (Voir ci-dessous.)</p>	1	2	3	4	5

Plan d'action des responsables des programmes :

Normes de surveillance à l'intention des agents d'établissement d'IRCC

Les agents d'établissement d'IRCC doivent surveiller l'application des principes de l'Évaluation linguistique basée sur le portfolio (ELBP) dans le programme CLIC. L'ELBP est donc un outil soutenant l'enseignement et l'apprentissage, et permettant de cerner les points forts du programme ainsi que les points à améliorer.

Le Cadre s'articule autour de cinq « normes », terme faisant référence ici aux descriptions du rendement voulu. Les normes sont définies comme les pratiques que doivent viser les quatre groupes — instructeurs, responsables des programmes, autorités locales chargées de la surveillance et responsables de la politique nationale⁵. Ces normes expriment une orientation plutôt que des résultats à mesurer. Elles décrivent ce qu'est la qualité, de manière à orienter les progrès.

Les responsables de la surveillance du programme fournissent des preuves que ces cinq normes sont satisfaites :

1. Les conditions sont réunies pour appuyer la mise en œuvre réussie de l'ELBP.
2. L'ELBP est mise en œuvre conformément aux principes de l'évaluation *au service de* l'apprentissage.
3. L'évaluation est alignée sur les NCLC, et les décisions relatives à l'attribution de niveaux se fondent sur des preuves suffisantes.
4. Les instructeurs ont des occasions de perfectionnement professionnel et de collaboration dans le but d'améliorer leurs pratiques d'évaluation.
5. Les pratiques de l'ELBP sont revues régulièrement et font l'objet d'un plan d'action annuel aux fins d'amélioration.

⁵ Harlen, W. (2010). What is quality teacher assessment? In J. Gardner, W. Harlen, L. Hayward, & G. Stobart, (p.47). Berkshire, 5 R.-U. : Open University Press. *Developing teacher assessment*

Normes d'ELBP à l'intention des responsables des programmes : Cadre de surveillance des programmes

Le cadre de surveillance des programmes d'ELBP ci-dessous suppose que certaines preuves seront consignées par les responsables des programmes et remises à l'agent d'établissement d'IRCC préalablement à sa visite de contrôle. La plupart des preuves relatives aux normes n^{os} 1, 4 et 5 seront transmises dans une feuille de calcul, à moins d'avoir déjà été incluses dans d'autres formulaires de rapport à IRCC. Les autres preuves seront réunies par les moyens suivants :

- Visites en classe (au moins deux classes de niveau différent).
- Conversations avec les responsables des programmes, champions, instructeurs et apprenants.
- Examen d'un échantillon de portfolios fournis par les responsables des programmes.

Norme n^o 1 : Les programmes prévoient des conditions d'organisation et du soutien approprié pour favoriser la mise en œuvre réussie de l'ELBP.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
a.	La taille des classes est déterminée de façon à optimiser l'atteinte des objectifs d'apprentissage linguistique; la taille maximale des classes est la suivante :			
	FLS/FLS – Littératie : 8-10 apprenants			
	NCLC 1-4 : 20 apprenants			
	NCLC 5+ : 25-30 apprenants			
	Preuve? La taille des classes pour la période de référence courante est consignée dans une feuille de calcul remise préalablement à la visite.			
b.	Les classes sont organisées conformément aux <i>Directives nationales sur le classement et la progression en formation linguistique</i> , et visent au maximum deux niveaux, si possible; les instructeurs n'ont pas à évaluer plus de trois niveaux. Preuve? Les niveaux attribués et les niveaux évalués au cours de la période de référence courante sont consignés pour chaque classe dans la feuille de calcul remise préalablement à la visite.			

Norme n° 1 : Les programmes prévoient des conditions d'organisation et du soutien approprié pour favoriser la mise en œuvre réussie de l'ELBP.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
c.	<p>Pour chaque période de référence, le calendrier prévoit suffisamment de temps en classe pour permettre aux apprenants de faire des progrès raisonnables vers l'atteinte d'un niveau ciblé. Une période de référence doit compter au moins 250 heures d'enseignement. (Il faudra donc peut-être plus d'une session pour atteindre le niveau ciblé.)</p> <p>Preuve? Le nombre d'heures de chaque période de référence est consigné dans la feuille de calcul remise préalablement à la visite.</p>			
d.	<p>Les rencontres d'étape (rencontre individuelle avec l'apprenant) sont prévues à intervalles raisonnables pour donner de la rétroaction sur les progrès. Les rencontres d'étapes sont prévues au moins une fois par période de référence.</p> <p>Preuve? Le calendrier des rencontres d'étape est inclus dans la feuille de calcul remise préalablement à la visite.</p>			
e.	<p>Il existe une politique d'assiduité, comme sur le marché du travail, pour veiller à ce que les apprenants se présentent à leurs cours.</p> <p>Preuve? Politique d'assiduité.</p>			
f.	<p>Les programmes prévoient l'admission de nouveaux apprenants et les transferts interclasses de façon à faciliter la présentation de l'ELBP et du Portfolio NCLC, et à perturber la classe le moins possible.</p> <p>Preuve? Protocole d'admission et de transferts interclasses, et présentation du Portfolio NCLC.</p>			
g.	<p>Les responsables des programmes reconnaissent le rôle essentiel de la planification de l'enseignement dans la mise en œuvre réussie de l'ELBP et prévoient des heures de préparation rémunérées dans le cycle d'enseignement.</p> <p>Preuve? Les heures de préparation sont consignées dans la feuille de calcul remise préalablement à la visite.</p>			

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 1 : Les programmes prévoient des conditions d'organisation et du soutien approprié pour favoriser la mise en œuvre réussie de l'ELBP.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
h.	<p>Les champions reçoivent du soutien dans leurs fonctions. Les lignes directrices des bailleurs de fonds prévoient du soutien, soit l'équivalent de cinq heures chaque semaine par tranche de 10 instructeurs.</p> <p>Preuve? La rémunération des champions est consignée dans la feuille de calcul remise préalablement à la visite.</p>			

Norme n° 2 : Les programmes prévoient la mise en œuvre de l'ELBP conformément aux principes et protocoles de l'évaluation au service de l'apprentissage.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
a.	<p>Les portfolios NCLC sont distribués au moment opportun; les apprenants ont reçu l'information nécessaire sur le but du portfolio, et l'instructeur a suivi la formation à l'ELBP.</p> <p>Preuve? Au cours des visites en classe (au moins deux classes de niveau différent), des conversations informelles avec les apprenants (de niveau 3 ou supérieur) démontrent qu'ils connaissent leur niveau et comprennent le but du portfolio.</p>			
b.	<p>Les pratiques d'enseignement reflètent que la planification de l'enseignement et de l'évaluation sont fondées sur les besoins et les objectifs déterminés par les apprenants.</p> <p>Preuve? Les portfolios examinés contiennent des documents se rapportant à l'analyse des besoins et à l'établissement des objectifs sous l'onglet À PROPOS DE MOI de Mon portfolio.</p>			
c.	<p>L'évaluation en classe améliore l'apprentissage. (Se reporter à la norme n° 3 de l'autoévaluation de l'instructeur.)</p> <p>Preuve? Les portfolios examinés contiennent des preuves d'autoévaluation et de rétroaction dynamique sur les tâches d'apprentissage.</p>			
d.	<p>Les pratiques d'enseignement font participer les apprenants à l'évaluation et aux conversations sur leurs progrès. (Se reporter à la norme n° 3 de l'autoévaluation de l'instructeur.)</p> <p>Preuve? Les portfolios contiennent des preuves d'autoévaluation et de réflexion sur l'apprentissage.</p>			

Norme n° 3 : Les responsables des programmes veillent à ce que l'évaluation soit alignée sur les NCLC et que les décisions relatives à l'attribution de niveaux se fondent sur les normes et des preuves suffisantes.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
a.	<p>Les programmes prévoient l'accès à une variété de ressources pédagogiques appropriées se rapportant à l'ELBP, aux NCLC et à l'enseignement du FLS en situation minoritaire, afin d'appuyer la planification de l'enseignement et de l'évaluation.</p> <p>Preuve? Liste des ressources appropriées se rapportant à l'ELBP, aux NCLC et à l'enseignement du FLS en situation minoritaire que les instructeurs peuvent utiliser pour planifier l'enseignement et l'évaluation.</p>			
b.	<p>Les responsables des programmes veillent à ce que l'évaluation soit alignée sur les NCLC et basée sur une grande variété de tâches qui permettent aux apprenants de montrer ce qu'ils sont capables de faire en français, en situation minoritaire. (Se reporter à la norme n° 2 de l'autoévaluation de l'instructeur.)</p> <p>Preuve? Examen des portfolios.</p>			
c.	<p>L'évaluation fournit suffisamment de preuves pour faciliter les décisions relatives à l'attribution de niveaux. Les instructeurs visent à faire verser au portfolio 8 à 10 pièces par habileté, selon la durée de la période d'enseignement.</p> <p>Preuve? Les portfolios examinés aux fins d'attribution des nouveaux niveaux contiennent 8 à 10 pièces par habileté.</p>			
d.	<p>Les rapports de progrès des apprenants de FLS sont remplis conformément aux protocoles de l'ELBP.</p> <p>Preuve? Les rapports de progrès des apprenants sont remplis conformément aux protocoles. On y trouve des commentaires à l'intention des apprenants — et non sur ces derniers — rédigés dans un langage approprié au niveau.</p>			

Norme n° 4 : Les instructeurs ont des occasions de perfectionnement professionnel et de collaboration visant à améliorer leurs pratiques d'évaluation.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
a.	<p>Du temps pour les rencontres est prévu chaque semestre, conformément aux lignes directrices d'IRCC, pour l'examen du portfolio ou d'autres activités d'évaluation.</p> <p>Preuve? Les responsables des programmes fournissent le sommaire et l'ordre du jour des activités de perfectionnement professionnel, et la liste des réunions et activités favorisant la collaboration entre instructeurs. Cette information doit aussi préciser comment la collaboration et la communication des ressources contribuent à améliorer les pratiques d'évaluation.</p>			
b.	<p>Les responsables des programmes consultent les champions pour planifier des activités de perfectionnement professionnel régulières, afin de créer des occasions d'améliorer les pratiques d'évaluation et de promouvoir la collaboration, de même que le partage des ressources et stratégies.</p> <p>Preuve? Même qu'au point a.</p>			
c.	<p>Du temps est prévu pour que les instructeurs fassent une réflexion sur leurs pratiques et en discutent. Les responsables des programmes passent en revue leurs plans d'action.</p> <p>Preuve? Même qu'au point a.</p>			

Cadre de révision des pratiques de l'ELBP

Norme n° 5 : Les pratiques de l'ELBP sont revues régulièrement et font l'objet d'un plan d'action annuel aux fins d'amélioration.		Norme respectée?		
		Oui	Pas tout à fait	Questions et commentaires
a.	<p>Les responsables des programmes font une autoévaluation annuelle des pratiques de l'ELBP pour déterminer deux ou trois aspects qui fonctionnent bien, et deux ou trois à améliorer. Ils indiquent ce qu'ils souhaitent améliorer, les mesures qu'ils prendront, les résultats attendus et l'échéancier.</p> <p>Preuve? Les responsables des programmes fournissent leur plan d'action exposant deux ou trois aspects qui fonctionnent bien, et deux ou trois à améliorer. Le plan d'action semble raisonnable et réalisable selon l'échéancier indiqué.</p>			

Normes d'élaboration de la politique nationale

Le présent document expose un cadre pour guider l'élaboration de la politique nationale appuyant l'Évaluation linguistique basée sur le portfolio (ELBP) dans le programme CLIC.

Le cadre décrit ci-dessous s'articule autour de trois « normes », terme faisant référence ici aux descriptions du rendement voulu. Les normes sont définies comme les pratiques que doivent viser les instructeurs, les responsables des programmes, les autorités locales chargées de la surveillance et les responsables de la politique nationale⁶ (Gardner et al. p. 47). Ces normes expriment une orientation plutôt que des résultats à mesurer. Elles décrivent ce qu'est la qualité, de manière à orienter les progrès.

Trois normes nationales appuient l'ELBP :

1. L'évaluation au service de l'apprentissage est au cœur de l'ELBP.
2. La surveillance porte sur les pratiques d'évaluation des programmes et la préparation de plans annuels aux fins d'amélioration.
3. Des processus sont adoptés pour assurer la durabilité de l'ELBP à titre de système d'évaluation national produisant des résultats fiables.

⁶ Harlen, W. (2010). What is quality teacher assessment? In J. Gardner, W. Harlen, L. Hayward, & G. Stobart, *Developing teacher assessment* (p.47). Berkshire, R.-U. : Open University Press.

Cadre d'examen de l'ELBP : Normes d'élaboration de la politique nationale

Normes	Indicateurs
<p>Norme n° 1 : L'évaluation au service de l'apprentissage est au cœur de l'ELBP.</p> <p>Norme n° 2 : La surveillance porte sur les pratiques d'évaluation des programmes et la préparation de plans d'action aux fins d'amélioration.</p> <p>Norme n° 3 : Des processus sont adoptés pour assurer la durabilité de l'ELBP à titre de système d'évaluation national produisant des résultats fiables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme de surveillance fournit la preuve que le programme CLIC met en œuvre l'ELBP conformément aux principes directeurs de l'ELBP. <p>Du soutien est apporté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ pour veiller à rendre l'environnement favorable à l'apprentissage de la langue et l'évaluation conforme à l'ELBP – taille maximale des classes, temps alloué à la préparation, niveaux des classes, lignes directrices se rapportant à l'admission continue, ressources pour soutenir l'enseignement du FLS en situation minoritaire, etc.; ○ aux responsables du programme CLIC pour qu'ils offrent de la formation professionnelle en matière de nouvelles pratiques d'évaluation ainsi que d'enseignement du FLS en situation minoritaire; ○ pour le développement de ressources pédagogiques destinées à la planification de l'évaluation authentique en cours d'apprentissage alignées sur les NCLC et en lien avec les besoins des apprenants en situation minoritaire; ○ pour la formation en matière d'utilisation des NCLC dans l'ensemble des classes et programmes; ○ pour la recherche et la diffusion des résultats de recherche, afin de mieux comprendre les incidences de l'ELBP et des nouvelles pratiques exemplaires; ○ pour la recherche et la diffusion des résultats de recherche, afin de mieux comprendre les défis de l'apprentissage du FLS en situation minoritaire chez les nouveaux arrivants; ○ pour faire comprendre aux immigrants que le Canada a deux langues officielles, et que des lois régissent les droits de la minorité. <ul style="list-style-type: none"> • Un procédé est mis en place pour veiller à ce que les lignes directrices de l'ELBP tiennent compte des conditions locales, actuelles et nouvelles, tout en restant conformes aux principes de l'ELBP.